

GUIDE DU TRAVAIL DE MATURITE

Session 2021

TABLE DES MATIERES

A.	CADRE GÉNÉRAL.....	2
1.	Définitions et conditions cadres.....	2
2.	Objectifs.....	2
B.	LE TRAVAIL DE MATURITÉ AU LYCÉE JEAN-PIAGET.....	3
1.	Concrétisation.....	3
2.	Encadrement	4
3.	Journal de bord.....	4
C.	EVALUATION CERTIFICATIVE	5
1.	Note finale et barème	5
2.	Évaluation de la démarche	5
3.	Evaluation du document écrit final	6
4.	Evaluation de la soutenance.....	7
5.	Respect des délais	7
6.	Fraude ou non-respect des directives	7
D.	ÉLÈVE RÉPÉTANT UNE ANNÉE SCOLAIRE.....	8
1.	Suite à un échec en fin de 2 ^{ème} année.....	8
2.	Suite à un abandon de la 3 ^{ème} année	8
3.	Suite à un échec en fin de 3 ^{ème} année après examens.....	8
E.	CALENDRIER	9

CADRE GÉNÉRAL

1. Définitions et conditions cadres

Le Travail de Maturité (TM) consiste en une étude personnelle, livrée par écrit. À l'intérieur du thème qui lui est attribué, l'élève dégage le sujet qu'elle ou il souhaite traiter. La proposition est soumise à l'approbation de la ou du mentor. Ce travail – y compris les entretiens et rendez-vous qui y sont liés – est réalisé en dehors des cours habituels.

La note finale porte sur la démarche, le document écrit et la soutenance orale de ce travail. Ce résultat intervient dans les calculs d'obtention du titre, de la même manière qu'une discipline. Le titre du TM et sa note figurent sur le certificat de maturité.

Une ou un mentor est désigné par la Direction pour accompagner jusqu'à la soutenance un groupe d'élèves ayant choisi le même thème.

L'élève tient un journal de bord où figurent entre autres les bilans et évaluations intermédiaires ainsi qu'un résumé de chacun des entretiens entre l'élève et la ou le mentor.

L'élève est seul-e responsable d'effectuer des sauvegardes régulières de son travail pour pallier tout problème informatique.

2. Objectifs

La réalisation du TM vise **7 objectifs principaux**, à savoir :

1. Conduire un projet dans la durée.
2. Développer l'autonomie, le sens critique et la curiosité.
3. Faire preuve d'initiative et de créativité dans le contenu et/ou dans la démarche.
4. Rechercher et recueillir des informations.
5. Traiter les informations dans un esprit de synthèse.
6. Développer des compétences rédactionnelles.
7. Être capable de présenter et de soutenir son travail oralement.

Ces objectifs, traduits en critères d'évaluation, sont la base pour noter le travail.

LE TRAVAIL DE MATURITÉ AU LYCÉE JEAN-PIAGET

1. Concrétisation

- a) **Dimension** : le document final est déposé sous la forme d'un dossier écrit dont l'ampleur se situe entre 15 et 20 pages (selon les normes bureautiques usuelles, sans tenir compte des références, de la table des matières, de la bibliographie et des annexes éventuelles). Sa réalisation correspond pour l'élève à un minimum de 60 heures effectives de travail.

Toutefois, le TM peut prendre une forme différente, spécifique à la démarche entreprise (création numérique, artistique, etc.). Dans ce cas, il doit être accompagné d'un texte d'au moins 5 pages qui en précise la méthode, les références éventuelles et les conditions de réalisation.

- b) **Apport personnel** : une création originale de l'élève (par exemple, une enquête, une interview, une étude personnelle, etc.) est exigée ; la forme et la longueur de cet apport peut varier en fonction du sujet et des indications de la ou du mentor.
- c) **Sources** : l'élève est tenu-e de citer explicitement et intégralement toutes les références et sources dans lesquelles elle ou il a puisé, quelle qu'en soit la nature (textes imprimés, sources numériques, personnes de référence, etc.).
- d) **Langue** : le document écrit est en principe rédigé en français, sauf pour les élèves suivant un cursus en maturité bilingue pour lesquels la langue est l'allemand. Pour les thèmes proposés par les colloques d'allemand, d'anglais et d'italien, l'élève peut choisir de rédiger et de soutenir son TM dans la langue concernée.
- e) **Présentation** : le document écrit doit être réalisé avec clarté, dans une langue exempte de fautes. Il se présente sous forme d'un dossier dactylographié et relié. De plus, une version électronique, en principe au format PDF, doit également être rendue à la ou au mentor.
- f) **Travail en groupe** : le TM représente un travail individuel ; cependant, et pour autant que la matière le justifie, il peut être mené par un groupe de 2 élèves. Si cette formule est retenue, la charge de travail reste d'un minimum de 60 heures par élève ; quant à la dimension du document écrit, elle peut alors excéder les normes requises. Dans tous les cas, chaque partenaire doit faire la preuve qu'elle ou il a personnellement suivi la démarche complète et atteint les objectifs demandés.
- g) **Rendez-vous avec la ou le mentor ou des tiers** : les rendez-vous avec la ou le mentor ou des tierces personnes prennent place en-dehors du temps scolaire. Cependant, si les disponibilités d'un interlocuteur externe sont limitées, un congé peut être accordé sur demande préalable de l'élève à la direction adjointe.

2. Encadrement

- a) **La ou le mentor** assume la responsabilité de l'encadrement de l'élève ou du groupe, suit l'évolution du TM et procède finalement, accompagné d'un-e expert-e, à son évaluation.

Durant toutes les phases de la réalisation du TM, l'élève bénéficie d'une évaluation formative sous forme de remarques et conseils que lui prodigue sa ou son mentor ; ce dernier rédige en particulier 2 bilans, insérés dans le journal de bord (fin juin et mi-septembre).

L'élève doit tenir compte des remarques et conseils que lui adresse sa ou son mentor ; cette dernière ou ce dernier apprécie de son côté la capacité de l'élève à s'améliorer. En aucun cas elle ou il ne doit se substituer à l'élève, ni remédier elle-même ou lui-même à des problèmes qu'elle ou il aurait signalés.

- b) **Le présent guide du TM** fixe le cadre du TM et fournit les explications indispensables à la réalisation de celui-ci.
- c) **Un support écrit** décrivant les normes usuelles pour rédiger le document demandé est à disposition des élèves sur le site internet du Lycée Jean-Piaget ; la page d'accueil recense ces documents ainsi que tous ceux cités par ce guide dans le menu déroulant « *TM* » de l'onglet « *MATURITÉS* ».
- Le lien ci-dessous est direct : www.lyceejeanpiaget.ch/tm

- d) **Une matinée accélératrice** est organisée au début du 2^{ème} semestre de deuxième année. La ou le mentor rencontre les élèves en deuxième partie de matinée afin de leur permettre de lancer leur travail dans de bonnes conditions. Le vendredi 19 février 2021 au plus tard (17h05), l'élève doit rendre la « [fiche 1 - synthèse de la matinée accélératrice](#) » à sa ou son mentor.
- e) **3 entretiens obligatoires** ont lieu entre la ou le mentor et l'élève. Ces rendez-vous sont organisés par la ou le mentor. Le calendrier de ces séances de travail est précisé dans ce document ; ces rencontres permettent à l'élève de faire un point de situation sur l'évolution de son TM et à la ou au mentor de suivre et d'évaluer l'engagement de l'élève. Une fiche d'entretien doit être rendue après chaque rencontre. Il appartient à l'élève de solliciter d'autres rendez-vous estimés nécessaires : dans un tel cas, ils sont fixés avec l'accord de la ou du mentor.

3. Journal de bord

Le journal de bord est constitué d'une feuille de suivi ([agenda de l'élève](#)) et des [9 fiches de suivi](#) du TM mais peut être complété d'autres documents jugés pertinent par la ou le mentor et/ou l'élève.

Il est tenu à jour régulièrement et remis à la ou au mentor (en un seul exemplaire) en même temps que le TM.

EVALUATION CERTIFICATIVE

1. Note finale et barème

La note finale du TM est déterminée comme suit :

- **20 points** sont attribués pour **la démarche**.
- **20 points** sont attribués pour **le document écrit final**.
- **20 points** sont attribués pour **la soutenance**.

Le barème est le suivant :

- 55 - 60 points = 6
- 51 - 54 points = 5 ½
- 46 - 50 points = 5
- 41 - 45 points = 4 ½
- 36 - 40 points = 4
- 31 - 35 points = 3 ½
- 26 - 30 points = 3
- 21 - 25 points = 2 ½
- 16 - 20 points = 2
- 11 - 15 points = 1 ½
- 0 - 10 points = 1

2. Évaluation de la démarche

La démarche est évaluée de façon certificative, par la ou le mentor seul, à 2 moments clés.

→ **Début mai** : comptant pour **10 points**, une première évaluation – réalisée sur la « [fiche 4 - évaluation certificative de début mai](#) » et transmise à l'élève – certifie le travail accompli de février à fin mars et porte sur le projet du TM, selon les critères suivants :

1. Définition du projet : explication des idées de départ et/ou de l'hypothèse de travail ; justification du choix.
2. Table des matières provisoire : choix des chapitres, cohérence de la structure.
3. Bibliographie provisoire : choix, diversification et mise en page des sources.

→ **Début novembre** : comptant pour **10 points** également, une deuxième évaluation – réalisée sur la « [fiche 9 - évaluation certificative de début novembre](#) » et transmise à l'élève – certifie le travail accompli de février à la remise du document écrit final, d'après les critères ci-dessous :

1. Aptitude à respecter les conseils de la ou du mentor et à effectuer les corrections demandées.
2. Engagement personnel.
3. Implication personnelle lors des entretiens avec la ou le mentor.
4. Respect des directives et des délais.

Ces 2 évaluations, comptant pour un total de 20 points, constituent le premier tiers de la note finale.

3. Evaluation du document écrit final



Le document final – comptant pour **20 points** – est évalué séparément par la ou le mentor et par un·e expert·e (issu·e du Lycée Jean-Piaget ou provenant de l'extérieur) de la branche concernée.

L'évaluation de la démarche ne doit pas influencer l'évaluation de l'expert·e, raison pour laquelle elle ou il n'a pas accès aux diverses productions précédemment rendues.

L'évaluation du document final se base sur les critères énumérés ci-dessous :

Critères concernant le fond (12 points) :

1. Structure et équilibre du travail.
2. Aptitude à l'analyse et à la synthèse.
3. Capacité à se poser des questions et à chercher des réponses.
4. Exploitation des sources.
5. Pertinence des illustrations, des citations et des documents annexes.
6. Qualité des conclusions et repérage des questions non résolues.
7. Apport personnel.

Critères concernant la forme (8 points) :

1. Respect des consignes (longueur, bibliographie, citations, etc...).
2. Présentation générale (soin, lisibilité, clarté).
3. Qualité de la langue.

La ou le mentor et l'expert·e se rencontrent avant la soutenance orale pour attribuer un nombre de points commun au document final. Cette évaluation n'est communiquée à l'élève qu'après la soutenance orale.

4. Evaluation de la soutenance



29 novembre 2021 : cette évaluation compte également pour **20 points**.

La **soutenance** s'effectue dans la même langue que le document écrit devant un jury de 2 personnes, la ou le mentor et l'expert·e ; **elle dure un quart d'heure** (ou une demi-heure si le TM est réalisé par une équipe de 2 élèves). Le seul support autorisé est le TM, non annoté.

La soutenance commence par une présentation personnelle de 5 à 7 minutes pendant laquelle la ou le candidat n'est pas interrompu. La présentation personnelle est suivie des questions du jury.

La soutenance permet à l'élève de montrer qu'elle ou il maîtrise son sujet, est capable d'en rendre compte avec clarté et précision, ainsi que de répondre à toutes les questions du jury. Elle contribue à vérifier l'authenticité du TM.

Critères d'évaluation :

1. Respect des consignes de présentation.
2. Mise en évidence de l'essentiel.
3. Clarté de l'expression, usage d'un vocabulaire adéquat, aisance.
4. Aptitude au débat : questions / réponses.

5. Respect des délais

L'élève doit **respecter tous les délais définis dans ce document et par la ou le mentor**. Dans le cadre de la communication avec la ou le mentor, une consultation régulière de la messagerie RPN est exigée.

L'élève veillera tout particulièrement à rendre dans les temps les fiches (à savoir les [fiches 1, 2, 3, 6 et 8](#)).

En outre :

- une version de travail (« brouillon ») de l'intégralité du document final doit parvenir à la ou au mentor **le mardi 31 août 2021 au plus tard**.
- la version finale est, quant à elle, remise en **2 exemplaires** ainsi qu'en **version électronique** à l'adresse e-mail @rpn.ch de la ou du mentor (nom du fichier : Classe_Nom_Prénom.pdf), au plus tard **le lundi après les vacances d'automne, soit le 18 octobre 2021**.

Le non-respect de ces délais peut entraîner l'application du point 6 ci-dessous.

6. Fraude ou non-respect des directives

Un travail de maturité non déposé dans le délai ou non soutenu oralement, toute fraude, tout plagiat ou tout autre manquement grave aux délais ou aux directives entraîne **un échec à la session d'examens** et de fait l'obligation de présenter un nouveau TM.

ÉLÈVE RÉPÉTANT UNE ANNÉE SCOLAIRE

1. Suite à un échec en fin de 2^{ème} année

L'élève a la possibilité de terminer son TM.

Elle ou il doit annoncer son choix avant le début des vacances d'été ; si elle ou il a choisi de continuer, elle ou il peut changer d'avis au plus tard le vendredi de la première semaine de cours.

2. Suite à un abandon de la 3^{ème} année

- a) Avant la soutenance du TM : possibilité de terminer le TM sous réserve de l'accord de la direction. Les échéances fixées restent valables.
- b) Après la soutenance du TM : note acquise ou rédaction d'un nouveau TM, à choix.

3. Suite à un échec en fin de 3^{ème} année après examens

Note acquise ou rédaction d'un nouveau TM, à choix.

CALENDRIER

mercredi 11 novembre 2020	Présentation du Travail de Maturité , session 2021.
vendredi 27 novembre	Présentation des thèmes .
mardi 8 décembre DERNIER DÉLAI	L'élève choisit 3 thèmes.
lundi 18 janvier 2021	Le nom de la ou du mentor ainsi que le thème sont communiqués par e-mail.
mardi 16 février 8h00 à 12h45	Matinée accélératrice : en fin de semaine (vendredi 19 février au plus tard), l'élève a rendu la « fiche 1 - synthèse de la matinée accélératrice » à sa ou son mentor.
avant la mi-mars	1^{er} entretien obligatoire entre la ou le mentor et l'élève : au plus tard 3 jours après l'entretien, l'élève rend sa « fiche 2 - entretien de mars ».
vendredi 26 mars DERNIER DÉLAI	L'élève transmet sa « fiche 3 - projet, table des matières et sources » à sa ou son mentor pour la première évaluation certificative .
vendredi 30 avril DERNIER DÉLAI	La ou le mentor transmet sa première évaluation certificative « fiche 4 - évaluation certificative de fin avril » à l'élève. Ce résultat figure dans le journal de bord. 10 pts
vendredi 4 juin DERNIER DÉLAI	L'élève transmet tous les documents demandés par sa ou son mentor – notamment 5-6 pages témoins – en vue du premier bilan. Elle ou il propose le titre provisoire de son TM .
mardi 29 juin DERNIER DÉLAI	2^{ème} entretien obligatoire entre la ou le mentor et l'élève : au plus tard 3 jours après l'entretien, l'élève rend sa « fiche 6 - entretien de juin-juillet ». Avant cet entretien, la ou le mentor établit un bilan (sans attribution de points) à l'intention de l'élève et fait parvenir une copie de cette « fiche 5 - bilan de juin » à la Direction (via le disque P).
ÉTÉ 2021	
mardi 31 août DERNIER DÉLAI	L'élève fait parvenir une version brouillon mais complète de son TM à sa ou son mentor.
entre le mercredi 1 ^{er} et le mardi 21 septembre	3^{ème} entretien obligatoire entre la ou le mentor et l'élève : à la fin de celui-ci, la ou le mentor communique le titre définitif du TM au secrétariat . Au plus tard 3 jours après l'entretien, l'élève rend sa « fiche 8 - entretien de septembre ». Avant cet entretien, la ou le mentor établit un bilan (sans attribution de points) à l'intention de l'élève ; elle ou il fait parvenir une copie de cette « fiche 7 - bilan de septembre » à la Direction (via le disque P). Elle ou il fixe également le rendez-vous avec ses élèves pour la remise du TM.
dès le samedi 2 octobre	La ou le mentor n'est plus à disposition des élèves.
lundi 18 octobre	Remise du TM à la ou au mentor . 20 pts (2 exemplaires papier + une version électronique PDF + journal de bord)
entre le mardi 19 octobre et le mardi 2 novembre	La ou le mentor procède à la deuxième évaluation certificative « fiche 9 - évaluation certificative de début novembre » sur l'ensemble de la démarche. Elle est transmise à l'élève. 10 pts
lundi 29 novembre	Soutenance du TM et communication des résultats . 20 pts

Principalement consacrée à la **recherche** et à la réalisation de quelques pages témoins du document écrit

Principalement consacrée à la réalisation du document écrit

Préparation à la soutenance orale